



NOTRE VILLAGE

Le bulletin de Laneuvelotte

JANVIER 2021

L'édito du maire

Bye-bye 2020...A l'heure d'aborder 2021, nombreux sont ceux à ne pas être mécontents de laisser derrière eux une année marquée par le Coronavirus et son entrée dans nos vies. 2021 ne nous offre certes pas de perspective claire mais il nous reste cet espoir, cet espoir de retrouver une vie « normale ».

Une vie où il est à nouveau possible d'aller de l'avant, d'entreprendre. C'est ce que l'équipe municipale comptait d'ailleurs faire à l'aune des fêtes de fin d'année, en rassemblant cette jeunesse qui nous pousse à espérer demain. Mais les restrictions sanitaires nous ont contraints à remiser le char de St Nicolas, nos propositions de loisirs créatifs pour enfants et nos envies de fête entraînés par les airs d'une batucada, l'odeur du vin chaud et le bon goût du chocolat fabriqué près de chez nous.

Un chocolat qui a tout de même trouvé son chemin pour satisfaire les palets des 74 enfants de Laneuvelotte âgés de moins de 11 ans. Un chocolat, symbole de cette énergie qui doit nous

accompagner en cette période chamboulée.

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité. Un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. ». C'est un Anglais qui prononça ces mots, Winston Churchill. A l'heure où partager et échanger est plus compliqué, votre municipalité choisit de se doter d'outils pour encore plus communiquer.

Un site Internet « Laneuvelotte.fr » vous est désormais accessible. Un service d'alerte sms est créé pour vous alerter en cas d'évènements imprévus. Le numérique est dans nos vies, le papier est dans nos mains, les deux supports seront utiles pour accroître ce lien avec vous. Dans l'attente de se retrouver les uns et les autres comme j'aurais aimé vous le proposer à l'occasion de la cérémonie des vœux, annulée par la force des choses. Conservons cette force, gardons espoir, esprit d'entreprendre et énergie et ...Welcome 2021 !



L'entrée de la mairie



L'entrée du village

INFOS

Nécrologie

C'est avec émotion que nous avons appris le décès de Monsieur Jean GENAY (photo ci-dessous), qui fut Maire de Laneuvelotte pendant deux mandats de 1983 à 1995, après avoir été conseiller municipal puis adjoint au maire. Nos pensées vont à sa famille qui habite pour une bonne partie dans notre village, à sa femme, à ses deux fils Jean-Michel et Francis, adjoint au maire, et à ses petits-enfants.

Sincères condoléances.



Secrétariat de mairie

Les horaires des permanences de mairie ont été régulièrement modifiés au cours de ces dernières semaines. Nous vous remercions de votre compréhension et sachez que les élus sont attentifs à se montrer le plus disponibles possible pour vous accueillir et traiter vos demandes.

POUR ALLER PLUS LOIN

Un sujet, une idée ? Chacun d'entre nous est acteur de la vie de notre village et les élus seront ravis d'échanger avec vous...

NOUVEAUX HORAIRES
D'OUVERTURE DES
PERMANENCES DE LA MAIRIE
DEPUIS LE 05 OCTOBRE 2020

LUNDI DE 15H A 19H
JEUDI DE 10H A 12H

St Nicolas tenait à être là

L'appel avait été lancé en ce début du mois de décembre par un petit carton personnalisé pour chacun des enfants de notre village âgés de 0 à 11 ans. St Nicolas annonçait sa présence mercredi 9 décembre à la bibliothèque de Laneuvelotte. Message reçu par les 74 enfants qui recevaient quelques chocolats pour leur plus grande joie. Aussi sages furent les enfants qui bénéficiaient de 3 temps distincts pour récupérer leur présents et éviter un trop grand rassemblement, aussi sages furent les élus qui décidèrent d'annuler l'évènement musical prévu autour d'un char qui devait être spécialement décoré par les enfants pour l'occasion...

Le mercredi récréatif, c'est nouveau !

Voilà une nouvelle offre à destination des familles du territoire. Les enfants de 0 à 11 ans peuvent désormais participer à des journées d'activités à thèmes chaque mercredi de 8h30 à 16h30 (accueil étendu en périscolaire de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30). C'est proposé par le syndicat scolaire, au sein duquel Laneuvelotte est membre et qui gère les temps périscolaires. Pour plus d'infos, contactez Sandrine THIRIAT, secrétaire du syndicat, au 03.83.31.64.65 ou au bouzule.synd-intercom@orange.fr

Des dépôts sauvages surveillés

A chaque bulletin municipal, sa mention de dépôts sauvages sur la commune. Après des dépôts constatés sur le point tri, c'est en pleine nature cette fois qu'ont été retrouvés 40 pneus. Bien mal en a pris à cette personne puisqu'elle a été repérée et qu'une plainte a été déposée en gendarmerie par la commune afin de préserver notre belle campagne de ce type de comportement incivique.

En lien avec l'interco'

L'inscription en crèche, c'est maintenant ! Les parents intéressés par une inscription en 2021 dans l'une des 4 crèches du territoire (Champenux, Eulmont, Haraucourt et Leyr) doivent formuler leur demande avant le 08 février sur le site de la Communauté de Communes (www.cc-gc.fr/mes-demarches). Compte tenu du nombre de demandes, les dossiers sont étudiés 1 fois par an. Ne ratez pas le coche ! Le conseil à suivre : il est très important de s'y prendre à l'avance pour mettre toutes les chances de votre côté. Aussi, mieux vaut effectuer une demande en ligne dès que vous apprenez votre grossesse.



Un accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi

Etre jeune sur le marché du travail est particulièrement compliqué en ce moment. Etre accompagné est particulièrement important. A Champenux, les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois, des conseillers de la mission locale sont présents, au sein de l'espace France services de la Communauté de Communes, afin de lever les freins à l'emploi et aider à construire les parcours professionnels des jeunes de 16 à 25 ans.

Rdv à prendre au 03.83.31.03.51 ou par mail à France-services@comcom-sgc.fr

Un accès direct aux produits locaux

Depuis le 9 décembre, chaque habitant peut accéder à une plateforme numérique de commerce local ! Pour acheter vos produits fermiers, mieux connaître les artisans proches de chez vous, rdv sur « JeconsommeValdeLorraine.fr ».

La plateforme en ligne 100% locale

jeconsomme
Val de Lorraine.fr

PRODUCTEURS LOCAUX | ARTISANS | COMMERÇANTS

Le choix local à portée de clic

Tous les produits et services près de chez vous 24h/24 et 7j/7

Un projet porté par votre Comcom et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Val de Lorraine

Le PLU-I en questions

Pourquoi un PLU-I ?

Encore aujourd'hui, Laneuvelotte possède un PLU (plan local d'urbanisme), document de planification urbaine établi en 2005. La loi ALUR reconnaissant l'échelle intercommunale comme la plus pertinente pour gérer la compétence urbanisme, la Communauté de Communes du Grand Couronné l'a intégré en 2015 et a ensuite lancé la démarche d'élaboration du 1^{er} PLU-I. La même démarche a été lancée par le territoire de Seille et Mauchère puisque la fusion des deux territoires n'était pas encore opérée.

Quelles démarches ont été enclenchées depuis 2016 ?

1. Construction d'un PADD (programme d'aménagement et de développement durable) avec 2 objectifs principaux : renforcer l'attractivité du territoire (dynamique d'emploi et de population) et maintenir l'identité rurale en mettant en valeur le cadre de vie et la protection de l'environnement.
2. Rédaction d'un règlement commun pour la constructibilité marquée par une certaine ouverture
3. Proposition d'un zonage présenté en 2018 en mairie à un grand nombre d'habitants venus consulter les plans. En témoigne le cahier de consultation intégrant les remarques des habitants
4. Arrêt du PLU-I secteur Grand Couronné en octobre 2019 par le conseil communautaire
5. Enquête publique du 25 août au 1^{er} octobre 2020 (15 personnes présentes à la permanence de Laneuvelotte et 30 observations). Avis favorable rendu sur le projet (réponses à chaque observation sur <http://www.territoire-smgc.fr/plui-secteur-grand-couronne/>)

Quelles sont les contraintes imposées ?

Depuis 2012 et les inondations qui ont frappé notre village, les secteurs qui ont été touchés durant cette nuit du 21 au 22 mai sont considérés comme inondables. Ces éléments ont été repris dans la

cartographie du PLU-I. Éléments nouveaux, les zones humides qui ont été répertoriées par une étude de la Communauté de Communes et dont la préservation a été rappelée par la loi « biodiversité » en 2019.

Les zones inondables et les zones humides ont été définies et actées par les services de l'Etat, et en particulier de la Direction départementale des Territoires.

Quelle préservation de l'environnement rural ?

Le patrimoine de Laneuvelotte est mis en valeur dans le PLU-I avec le recensement des maisons et arbres remarquables et la définition des trames verte et bleue. Verte comme les forêts, les haies, les vergers et prairies. Bleue comme le cours d'eau de l'Amezule. Ces espaces naturels et agricoles sont encore plus protégés.

Quelle construction possible ?

27% des nouvelles constructions sur le secteur du Grand Couronné sont attribués aux deux bourgs que sont Champenoux et Bouxières-aux-Chênes. 73% reviennent aux 17 autres communes, soit 39 nouveaux logements sur Laneuvelotte entre 2015 et 2030.

Dans cette enveloppe de 39 logements, sont inclus les « dents creuses », soit les espaces au sein du « vieux village » ou du secteur « Voirincourt » qui pourraient accueillir des habitations (entre deux maisons existantes par exemple). Cela permet de réduire la construction de nouveaux réseaux.

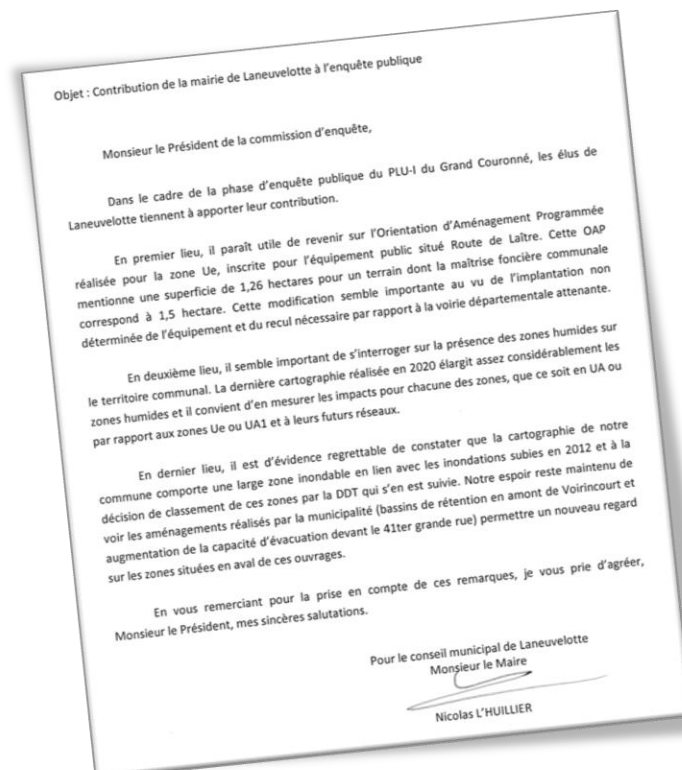
Néanmoins, afin de permettre le développement « modéré » de la commune, les « dents creuses » ne sont pas assez nombreuses à Laneuvelotte et une nouvelle zone d'habitat a pu être envisagée. Pas sur le secteur

« Voirincourt » où les réseaux d'eau et d'assainissement ne permettent pas d'y adjoindre de nouvelles habitations. Les élus se sont tournés vers la route menant vers Laître-sous-Amance avec la perspective d'une zone constructible d'1 ha.

Quelles autres avancées ?

Un emplacement est prévu sur la route de Laître pour accueillir un équipement collectif. Ce terrain d'1,5 ha, propriété de la commune, fait écho au projet de construction d'une salle des fêtes annoncé par la nouvelle équipe municipale et discuté depuis plusieurs années par les habitants au vu des faiblesses de l'équipement actuel. Le projet sera évidemment mené avec toutes les personnes qui souhaiteront d'y associer.

Sur ce sujet et sur tous les autres, les élus, conscients de la complexité d'un PLU-I qui sera présenté au conseil communautaire pour adoption le 21 janvier 2021, renouvellent leur souhait d'être à l'écoute des remarques des habitants.



DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal annonce une coupe de bois sur la parcelle communale située en forêt d'Amance pour l'hiver 2021-22. Les élus valident la vente des grumes et la réservation des houppiers pour les habitants désirant faire des affouages. Une dizaine de lots devraient être disponibles pour environ 10 stères chacun, au prix de 10€ le stère.

L'annonce d'une organisation nouvelle avait été précédemment faite et ainsi un conseiller municipal délégué est nommé pour la première fois à Laneuvelotte. Cette nouvelle fonction tournante permettra de reconnaître l'investissement des conseillers municipaux dans la conduite des projets. Comme le maire et les adjoints perçoivent une indemnité inférieure au plafond réglementaire, il est possible de prévoir une indemnité à hauteur de 3,16% de l'indice terminal de la Fonction publique, soit 122€ bruts mensuels (106€ nets) sur la période du projet. Yann GENSOLLEN sera le 1^{er} conseiller municipal délégué à compter d'octobre 2020 sur le projet « communication ».

La formation des élus est un dispositif obligatoire et il convient de lui attribuer un budget entre 2% et 20% du montant des indemnités d'élus. Le Conseil municipal décide de prévoir un montant à hauteur de 2 000€ (soit 7,80%) afin de permettre la mise en œuvre plus particulièrement de formations sur la conduite de projets.

Il a été aussi procédé à la désignation de délégués dans les instances du Syndicat scolaire de la Bouzule de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges territoriales) et de la CIID (commission intercommunale des impôts directs).

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal décide de s'engager contre la fermeture de la trésorerie d'Essey-lès-Nancy au 1^{er} janvier 2021 comme annoncé tardivement aux collectivités concernées que sont toutes celles du territoire de Seille et Grand Couronné. Cette motion et toutes les sollicitations des collectivités ont porté leurs fruits puisque cette fermeture est reportée.

Dans le cadre du projet « communication », les élus valident à l'unanimité la création du site Internet « Laneuvelotte.fr » pour un coût de 86,26€ TTC par an lié à l'hébergement et la création associée d'un service d'alerte sms pour les événements imprévus (5,90€ HT les 100 sms).

Des aménagements sont décidés pour la bibliothèque et la mairie : matériaux occultants pour la bibliothèque et acoustiques pour la mairie (8 564€ HT),

maîtrise d'œuvre complémentaire (14 519€ HT) et équipements numériques (ordinateurs et vidéoprojection pour 5023€ HT).

Les subventions au titre de 2020 sont attribués à l'association Laneuv'old cars, à l'AS Grand Couronné (foot, judo et gym douce) et AIRPAS (marche).

UNE COMMUNE ENGAGÉE POUR LA SAUVEGARDE DES ABEILLES

La commune s'engage aux côtés du GAEC Les Ruchers de la Tourelle afin de permettre l'installation de la miellerie de Rémy au Vieux chemin (financement de l'extension des réseaux électriques et téléphoniques pour 11 730€ et 2 730€) et la mise à disposition d'un terrain municipal pour y installer des ruches proches des tilleuls de la forêt d'Amance.

50, c'est le nombre de ruches qui devraient être installées sur un terrain municipal au bout du Vieux chemin.



Un recensement rondement mené

La population de Laneuvelotte a été recensée en 2020 grâce à l'investissement de Paul ZUCH. Il nous raconte sa mission auprès des 426 habitants...

« Quand la mairie est venue me chercher, je ne savais pas comment se déroulait l'opération de recensement. La difficulté, c'est de répertorier les différentes adresses afin de permettre le travail de l'INSEE ensuite. Je n'avais pas mesuré l'ampleur de la tâche ! Mais la chaleur des habitants et le bon accueil m'ont donné confiance. J'ai pu encourager à la saisie des informations sur Internet. Je suis passé plusieurs fois auprès de certains, j'ai sonné à certains horaires pas toujours faciles pour chacun mais l'objectif a été atteint avec un recensement à 100%. Pour cela, je remercie l'ensemble des habitants ! »

